CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT
1 rue de la Tour
67720 HOERDT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 A 18 H 30

Date de la convocation : 10 février 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 10 Membres excusés : 7 Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :
Pour le Conseil Municipal :
Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,
Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND,
Monsieur Mathieu TAESCH,

Pour les personnes extérieures :
Mesdames Caroline OFFERLE, Andrée FRITZ, Christine KLEINMANN,
Messieurs Charles BRANDT, Antoine JUND.

Membres absents excusés :
Mesdames Béatrice DERLAND, Caroline MAECHLING, Catherine MISCHLER, Martine PIRON, Sarah ERNEWEIN, Christiane SAEMANN,

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BRANDT

CA/2025/003 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le compte administratif 2024 présente les résultats cumulés suivants :

résultat de fonctionnement : 7 363,38 €
résultat d'investissement : 21 648,93 €

Il est par conséquent proposé d'affecter :

7 363,38 € au compte 002 en section de fonctionnement au budget 2025,
21 648,93 € au compte 001 en section d'investissement au budget 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :
- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

7 363,38 € au compte 002 en section de fonctionnement au budget 2025,
21 648,93 € au compte 001 en section d'investissement au budget 2025.

Accusé de réception en préfecture
067-266700749-20250217-CA-2025-003-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Adopté à l'unanimité.

Publié le 18 février 2025
Transmis à la Préfecture le 21/02/25

Pour extrait conforme,
Hoerdt, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance,
Charles BRANDT

C.C.A.S. DE HOERDT
67720

Le Président,
Denis RIEDINGER

Accusé de réception en préfecture
067-266700749-20250217-CA-2025-003-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025